

ARRÊTÉ ÉLECTORAL N°2021-183

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS
AU SEIN DE CONSEILS DE COMPOSANTES**

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université ;
- Vu** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 17 septembre 2021,

Arrête :

Article 1^{er} : Date des élections

Des élections en vue :

- du renouvellement partiel des collèges des représentants des personnels au sein des Conseils des UFR DROIT, SEG, LANGUES, LESLA et Institut de Psychologie, IETL, IFS.

- du renouvellement complet du collège des usagers au sein des Conseils des UFR et Instituts ASSP, DROIT, LANGUES, LESLA, SEG, T&T, ICOM, IETL, ISPEF, Institut de Psychologie, IUT.

auront lieu le :

**Jeudi 21 octobre 2021
De 9h00 à 16h30 (sans interruption)**

Article 2 : Répartition des sièges à pourvoir et implantation des bureaux de vote

Le nombre de sièges à pourvoir et l'implantation des bureaux de vote sont précisés à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3 : mode de scrutin

Les membres du conseil sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, **sans panachage**. Dans le cas où un seul siège est à pourvoir dans un collège déterminé, l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Article 4 : listes électorales

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Les listes électorales sont établies sous la responsabilité de la Présidente de l'Université et par délégation, des Directeurs et Directrices des composantes visées à l'article 1^{er}, chacun pour le scrutin qui le concerne.

Il est établi une liste électorale par collège et le cas échéant par bureau de vote. Dans le cas où plusieurs bureaux de vote sont installés, les électeurs sont rattachés au bureau de vote le plus proche de leur lieu d'affectation ou de leur lieu d'enseignement (pour les usagers). Il sera cependant possible de voter dans un autre bureau de vote que celui de rattachement après vérification administrative.

1/ L'inscription sur les listes électorales est faite d'office pour :

- **Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires** qui sont affectés en position d'activité dans la composante, ou qui y sont détachés ou mis à disposition sous réserve de ne pas être en congé de longue durée.
- **Les agents contractuels** recrutés par l'établissement pour une **durée indéterminée** pour assurer des **fonctions d'enseignement ou d'enseignement et de recherche** sont électeurs sous réserve qu'ils effectuent dans la composante un nombre d'heure d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence, apprécié sur l'année universitaire telle que définie par l'établissement.
- **Les personnels administratifs, techniques et de service titulaires** qui sont affectés en position d'activité dans la composante ou y sont détachés ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée.
- **Les agents non titulaires** administratifs, techniques, ouvriers et de service sont électeurs sous réserve d'être affectés dans la composante et ne pas être en congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles. Ils doivent en outre être en fonction dans la composante à la date du scrutin pour une durée minimum de dix mois et assurer un service au moins égal à un mi-temps.
- **Les étudiants** et les personnes bénéficiant de la formation continue de la composante régulièrement inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours.

2/ Peuvent être inscrits sur les listes électorales sous réserve qu'ils en fassent la demande par écrit, 5 jours francs au moins avant la date du scrutin soit au plus tard le 15 octobre 2021 minuit

- **Les personnels enseignants non titulaires** (stagiaires, en contrat à durée déterminée, vacataires, associés, invités, ATER, chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires, doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement, etc.) sous réserve qu'ils soient en fonctions à la date du scrutin et qu'ils effectuent dans la composante un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence pour l'année universitaire 2021-2022.
- **Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires qui ne remplissent pas les conditions prévues par le 1er alinéa de l'article D719-9 du code de l'éducation** qui exercent des fonctions à la date du scrutin dans la composante, sous réserve qu'ils y effectuent un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence sur l'année universitaire 2021-2022.
- **Les auditeurs**, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre et qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants.

Le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales est mis à disposition sur le site internet de la composante et auprès des services administratifs de la composante, référencés en annexe 2 du présent arrêté. Cette demande doit être adressée au plus tard le **15 octobre 2021** par dépôt du formulaire auprès du responsable administratif de la composante qui en accusera réception ou bien par voie électronique (adresse figurant en annexe 2). En cas de dépôt en mains propres, se conformer aux jours et horaires d'ouverture des services administratifs de la composante. La demande d'inscription devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'auditeur ou pour les personnels, d'un justificatif professionnel (carte IZLY), ou d'une copie d'une pièce d'identité parmi la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire ou le titre de séjour.

Chaque usager ne peut être électeur que dans une unité de formation et de recherche. La composante de rattachement de l'usager est déterminée ainsi qu'il suit :

-Les usagers de première année de Licence relèvent de la composante de formation qui porte le **portail** au sein duquel ils sont inscrits, conformément au tableau joint en annexe 4.

-Les usagers de deuxième et troisième année de Licence ainsi que les étudiants inscrits en Master et en Doctorat relèvent de la composante de formation qui opère le **parcours de leur diplôme** conformément au tableau joint en annexe 5.

-Les étudiants dits « CPGE » relèvent de la composante de formation selon le tableau joint en annexe 6.

Nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement. Pour les personnels enseignants, nul ne peut exercer plus de deux fois son droit de vote pour l'élection des conseils d'unité.

Un enseignant-chercheur ou un enseignant titulaire, affecté en position d'activité qui accomplit son service d'enseignement dans plusieurs composantes est électeur dans deux unités au plus, quel que soit le nombre d'heures d'enseignement accomplies.

Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants devant justifier au minimum d'un tiers de service d'enseignement qui effectuent leurs activités d'enseignement dans plusieurs unités et qui n'accomplissent dans aucune de ces unités un nombre d'heures d'enseignement correspondant au tiers des obligations de référence sont autorisés à exercer leur droit de vote dans l'unité de leur choix (cf 5^{ème} alinéa de l'article D.719-9), dès lors qu'ils effectuent bien dans l'établissement au total un nombre d'heures d'enseignement égal au tiers des obligations d'enseignement de référence.

3/ Modification des listes électorales

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, y compris celle d'en avoir fait la demande dans les conditions prévues ci-dessus, qui constaterait, soit que son nom ne figure pas sur la liste électorale, soit des erreurs la concernant, peut demander au directeur de la composante, par délégation de la Présidente, de faire procéder à son inscription y compris le jour du scrutin selon les modalités suivantes :

- *Avant le scrutin* : les demandes de correction sont formulées auprès des services administratifs de la composante en remplissant le formulaire de demande de correction (téléchargeable sur le site internet de la composante et mis à disposition au sein de la composante).
- *Le jour du scrutin* : les demandes de modification sont formulées directement auprès du Président du Bureau de vote, sur la base du formulaire de correction dûment renseigné.

A l'appui de cette demande, les personnels devront produire un justificatif professionnel ou l'une des pièces d'identité visés à l'article 4 ; les usagers devront produire leur carte Izly ou d'auditeur.

En l'absence de demande effectuée au plus tard le jour du scrutin, la personne ne peut plus contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

4/ Les listes électorales seront affichées à compter du 30 septembre 2021 dans les locaux des composantes, au siège de l'Université et sur l'intranet de l'Université.

Article 5 : Dépôt des candidatures et professions de foi

1/ Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures est obligatoire.

La date limite de dépôt des listes de candidats est fixée au :

14 octobre 2021, à 17h00 (dans le cas d'un dépôt)

Les listes seront :

- soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du siège de la composante indiquée en annexe 2,
- soit déposées auprès des services administratifs de la composante.

Un accusé de réception sera délivré. Cet accusé de réception ne constitue pas une validation des candidatures mais il atteste que la liste a été déposée en temps utile accompagnée des documents nécessaires.

Chaque liste doit désigner un délégué de liste qui est également candidat, afin de représenter la liste au sein du Comité électoral consultatif.

Les listes de candidats seront établies sur les formulaires spéciaux délivrés par la composante et téléchargeables sur le site internet de la composante. Elles devront être accompagnées d'une déclaration individuelle de candidature (formulaire également délivré par l'administration de la composante et téléchargeable) signée par chaque candidat, mentionnant son rang de classement sur la liste et la photocopie d'une pièce d'identité ou de la carte IZLY pour les personnels ou la carte d'auditeur/IZLY ou à défaut d'un certificat de scolarité pour les usagers.

Toute personne souhaitant être candidate et ne figurant pas sur les listes électorales doit fournir une demande d'inscription sur les listes en même temps que sa déclaration individuelle de candidature

Pour les personnels, les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au nombre de sièges à pourvoir. Elles peuvent être incomplètes dès lors que l'alternance est respectée. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Pour les usagers, les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Conformément à l'article L719-1 du code de l'éducation, chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vérification de l'éligibilité des candidats

Sont éligibles au sein du collège tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

La Présidente vérifie l'éligibilité des candidats. Si elle constate une inéligibilité, elle réunit pour avis le comité électoral consultatif dans les 3 jours suivant la date limite de dépôt des candidatures. Le cas échéant, la Présidente demande qu'un autre candidat de même sexe soit substitué au candidat inéligible dans un délai maximum de deux jours francs à compter de l'information du délégué de la liste concernée.

A l'expiration de ce délai, la présidente rejette par décision motivée les listes qui ne satisfont pas aux conditions mentionnées à l'article D719-22 du code de l'éducation.

2/ Professions de foi et soutiens

Les listes de candidats peuvent accompagner leur dossier de candidature d'une profession de foi

La date limite de dépôt des professions de foi est alors fixée au **14 octobre à 17h00**. Elles seront soit déposées dans les services administratifs de la composante soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la composante (référéncé à l'annexe 2), le cachet de la poste faisant foi.

Les professions de foi devront être de format A4, d'une feuille recto-verso maximum. Elles ne devront contenir aucun propos susceptible de relever d'une incrimination prévue par le code pénal ou par la loi du 29 juillet 1881. Les professions de foi seront publiées sur les sites des composantes et adressées aux usagers par voie électronique à l'adresse électronique qui leur a été attribuée par l'établissement.

Un droit de tirage des professions de foi est accordé à chaque liste de candidats jugée recevable :

- Pour les usagers, dans la limite de 20% du nombre total d'électeurs inscrits sur la liste électorale ;
- Pour les personnels, dans la limite du nombre total d'électeurs inscrits sur les listes électorales des collèges des personnels de la composante.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote. Une attestation de soutien originale signée par le représentant habilité de l'organisation en soutien devra alors impérativement être fournie et **ce au plus tard le 14 octobre 2021 à 17h00**.

Article 6 : campagne électorale

La campagne électorale est ouverte à compter du **20 septembre 2021** et prend fin à l'issue du scrutin.

A compter de l'ouverture de la campagne, une page web consacrée aux élections sera accessible sur les sites internet des composantes et de l'Université jusqu'à l'issue du scrutin. Cette page comportera les informations institutionnelles ainsi que les formulaires à télécharger.

Pendant la durée du scrutin, la propagande est autorisée dans les bâtiments à l'exception des salles où sont établis les bureaux de vote. La propagande ne doit pas entraver le bon déroulement du scrutin et l'accès au bureau de vote.

Il est assuré entre les listes de candidats une stricte égalité, notamment en ce qui concerne la répartition des emplacements réservés à l'affichage électoral et le cas échéant, des salles de réunions et de l'ensemble du matériel électoral.

Article 7 : déroulement du vote

Chaque électeur ne peut voter que pour une liste de candidats, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Pour pouvoir voter, les personnels devront présenter leur carte professionnelle ou, à défaut, une pièce d'identité parmi la carte nationale d'identité, le permis de conduire, le passeport et le titre de séjour.

Pour pouvoir voter, les usagers devront présenter leur carte Izly validée pour 2021-2022 ou leur certificat de scolarité (2021-2022) accompagné d'une pièce d'identité originale parmi la carte nationale d'identité, le permis de conduire, le passeport et le titre de séjour.

Le vote par procuration est autorisé. Les électeurs qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en son lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Chaque procuration est établie sur un formulaire numéroté par la composante. Le mandant doit justifier lors du retrait et de l'enregistrement de la procuration auprès des services de la composante de son identité par la présentation de sa carte IZLY valide pour l'année universitaire 2021-2022 ou d'un certificat de scolarité de l'année universitaire 2021-2022 accompagné d'une pièce d'identité originale parmi celles listées à l'article 4.2) pour les usagers. Les personnels présenteront une pièce d'identité ou leur carte professionnelle.

Le retrait et l'enregistrement des procurations sont organisés entre **le 30 septembre 2021 et le 20 octobre 2021 à midi exclusivement sur place**, dans les composantes, aux horaires mentionnés en annexe 3. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations. L'établissement établit et tient à jour une liste des procurations précisant les mandants et les mandataires.

Le vote se fera de la manière suivante :

- Le passage par l'isoloir est obligatoire,
- Le bulletin de vote sera placé dans l'enveloppe réservée à cet effet,
- L'enveloppe contenant le vote est déposée dans l'urne,
- Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Article 8 : dépouillement

Le dépouillement est public. Il aura lieu **le jeudi 21 octobre 2021**, à l'issue du scrutin, dans les locaux de chaque composante.

Le bureau de vote désigne parmi les électeurs (et préalablement au dépouillement) un certain nombre de scrutateurs qui devra être au moins égal à trois. Si plusieurs listes sont en présence, il leur sera permis de désigner respectivement les scrutateurs.

Si le nombre d'enveloppes est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal. Les bulletins nuls et les enveloppes non-conformes sont annexés au procès-verbal, après avoir été signés par les membres du bureau de vote. Chacun des bulletins annexés doit porter les causes de l'annexion.

Sont considérés comme nuls :

- les bulletins comportant un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir ;
- les bulletins blancs ;
- les bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ;
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires ;
- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue pour le collège
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance
- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul quand les bulletins comportent des listes différentes. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent la même liste.

Article 9 : proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés par la Présidente de l'Université le 22 octobre 2021.

Article 10 : recours

Le médiateur académique reçoit les réclamations concernant les opérations électorales:

Une commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un membre du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en activité ou honoraire. Elle connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, la Présidente de l'Université ou le Recteur.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Tout électeur peut invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de son ressort. Ce recours n'est recevable que s'il est précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le Tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

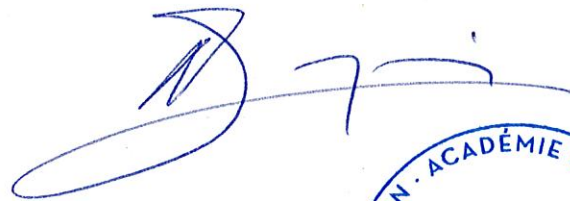
Article 11 : publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes ainsi que par une mise en ligne sur les sites internet des composantes et de l'Université.

Article 12 : exécution

Les Directeurs et Directrices des composantes concernées sont chargé.es, chacun.e en ce qui le/la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 17 septembre 2021



Nathalie DOMPNIER



Annexe 1 : Répartition des sièges à pourvoir et lieu d'implantation du bureau de vote

A) Renouvellement partiel des collèges de personnels :

Composante	Nombre de sièges à pourvoir	Implantation Bureau de vote
DROIT	1 siège collège A	salle Cli.105 bâtiment Clio campus BDR salle N.108 bâtiment N – campus PDA
LANGUES	1 siège collège BIATSS	bureau ATH 170 bâtiment Athéna – Campus BDR bureau O.038 bâtiment O – campus PDA
LESLA	1 siège collège A	salle du Conseil BEL 304 – bâtiment Bélénos Campus BDR salle du Conseil B132 bâtiment B - Campus PDA salle de réunion M.003 Site Rachais - Musée des moulages
SEG	1 siège collège B 1 siège collège BIATSS	salle GAI003 bâtiment Gaïa – campus BDR
IETL	1 siège collège A* 1 siège collège BIATSS	bureau CLI 147 bâtiment Clio – campus BDR
IFS	2 sièges collèges BIATSS	bureau CLI 147 bâtiment Clio – campus BDR
Institut de Psychologie	1 siège collège A	salle GAI.107 Bâtiment Gaïa – campus BDR salle H007 Lagache bâtiment H – campus PDA

*Ce siège ne sera pas en mesure d'être pourvu, la liste électorale de ce corps étant déjà élue dans sa totalité au sein du conseil de l'IETL.

B) Renouvellement complet du collège des usagers :

Composante	Nombre de sièges à pourvoir	Implantation Bureau de vote
ASSP	7 sièges	salle du Conseil H327 – campus PDA
DROIT	6 sièges	salle Cli.105 bâtiment Clio campus BDR salle N.108 bâtiment N – campus PDA
LANGUES	7 sièges	bureau ATH 170 bâtiment Athéna – Campus BDR bureau O.038 bâtiment O – campus PDA
LESLA	8 sièges	salle du Conseil BEL 304 – bâtiment Bélénos Campus BDR salle du Conseil B132 bâtiment B - Campus PDA salle de réunion M.003 Site Rachais
SEG	7 sièges	salle GAI003 bâtiment Gaïa – campus BDR
T&T	6 sièges	bureau GAI.005 Bâtiment Gaïa campus BDR salle V.218 (ex E1038) Bâtiment V campus PDA
ICOM	5 sièges	salle Bourgeade 3ème étage Bat Gaïa – campus BDR salle D 202 bâtiment D 2 ^{ème} étage - campus PDA
IETL	5 sièges	bureau CLI 147 bâtiment Clio – campus BDR
ISPEF	3 sièges	salle Bourgeade 3ème étage Bat Gaïa – campus BDR salle D 202 bat D 2eme étage – campus PDA
IUT	4 sièges	salle du Conseil de l'IUT – Bât 1, campus PDA
Institut de Psychologie	2 sièges	salle GAI.107 Bâtiment Gaïa – campus BDR salle H007 Lagache bâtiment H – campus PDA

Annexe 2 : Coordonnées des composantes et de la personne référente en charge des opérations électorales

Composante	Adresse postale pour envoi des listes de candidatures	Nom – qualité - courriel de la personne référente pour le dépôt des listes de candidatures
ASSP	Université Lyon 2 UFR d'Anthropologie, sociologie et science politique A l'attention de Mme la Directrice l'UFR 5, avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron cedex	Perrine GUENAUULT Responsable administrative et financière par intérim perrine.guenault@univ-lyon2.fr
DROIT	Université Lyon 2 Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 86, rue Pasteur – 69365 Lyon cedex 07	Eva KERHARO Responsable administrative et financière eva.kerharo@univ-lyon2.fr
LANGUES	Université Lyon 2 Faculté des Langues A l'attention de Mme la Directrice de l'UFR 86, rue Pasteur – 69365 Lyon cedex 07	Catherine GARCIA Responsable administrative et financière catherine.garcia1@univ-lyon2.fr
LESLA	Université Lyon 2 Faculté des Lettres, sciences du langage et arts A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07	Pascal CORNET Responsable administratif et financier pascal.cornet@univ-lyon2.fr
SEG	Université Lyon 2 UFR SEG A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 16 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07	Alexandra CLAUZEL Responsable administrative et financière alexandra.clauzel@univ-lyon2.fr
T&T	Université Lyon 2 UFR T&T A l'attention de M. le Directeur de l'UFR 5, avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron cedex	Patrick MELKA Responsable administratif et financier patrick.melka@univ-lyon2.fr
ICOM	Université Lyon 2 Institut de la Communication A l'attention de Mme la Directrice 5, avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron cedex	Marielle PIERRON Responsable administrative et financière marielle.pierron@univ-lyon2.fr
IETL	Université Lyon 2 Institut d'Etudes du travail de Lyon A l'attention de Mme l'administratrice provisoire 4, rue de l'Université 69365 Lyon cedex 07	Hervé ROZIER Responsable administratif et financier herve.rozier@univ-lyon2.fr
IFS	Université Lyon 2 Institut de Formation syndicale A l'attention de Mme la Directrice de l'Institut 86, rue Pasteur – 69365 Lyon cedex 07	Hervé ROZIER Responsable administratif et financier herve.rozier@univ-lyon2.fr
ISPEF	Université Lyon 2 Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation A l'attention de M. le Directeur de l'Institut 86, rue Pasteur – 69365 Lyon cedex 07	Stéphanie CHAMPEL Responsable administrative et financière stephanie.champel@univ-lyon2.fr
IUT	Université Lyon 2 IUT Lumière A l'attention de M. le Directeur 160 boulevard de l'université 69676 Bron cedex	Valérie ROGER UBEDA Responsable administrative et financière v.roger-ubeda@univ-lyon2.fr
Institut de Psychologie	Université Lyon 2 Institut de Psychologie A l'attention de Mme la Directrice de l'Institut 5, avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron cedex	Elisabeth DESIRE Responsable administrative et financière par intérim elisabeth.desire@univ-lyon2.fr

Annexe 3 retrait et enregistrement des procurations

Composante	Nom – qualité de la personne référente pour le retrait et l'enregistrement des procurations	Horaires d'ouverture au public pour le retrait et l'enregistrement des procurations
ASSP	Perrine GUENAULT, RAF par intérim Adeline PERARDELLE, assistante de direction	bureau H 334 - bâtiment H – campus PDA lundi, mardi et jeudi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00
DROIT	Eva KERHARO Marion JALLAT	bureaux CLI. 115 et CLI 111 - campus BDR du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
	Sandra SERTELET Gisèle STEIN	bureaux N. 108 et N 106 - campus PDA du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
LANGUES	Florence COLLET PRIOLET Fabienne TEPPATI, secrétaire de direction Brigitte BUCHÉ	Bureaux ATH 168 et ATH 170 - bâtiment Athéna campus BDR Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 16h00 Bureau O.038 bâtiment O – campus PDA lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 16h00
LESLA	Pascal CORNET, RAF Fabien HENRY, RAF adjoint Aurélie RIBOT	bureau B127 – bâtiment B–campus PDA bureau PAL 501 campus BDR du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 bureau M002 - site Rachais du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
SEG	Alexandra CLAUZEL, RAF Nasiha ABADI	bâtiment provisoire Clio 2 ^{ème} étage Bureaux n°3 et n°5 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
T&T	Inocencia PINA, campus BDR Sylviane ORSAT, campus PDA	bureau GAI.005 Bâtiment Gaïa – campus BDR : les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 16h bureau V.258 PDA Bâtiment V – campus PDA : du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 13h à 16h00
ICOM	Aline MAITRIAS, gestionnaire financière	Bureau D 210, Bâtiment D - campus PDA du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
IETL	Hervé ROZIER, RAF	bureau CLI 147 bâtiment Clio – campus BDR du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
IFS	Hervé ROZIER, RAF	bureau CLI 147 bâtiment Clio – campus BDR du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
ISPEF	Stéphanie CHAMPEL, RAF	bureau GAI.326 bâtiment Gaïa – campus BDR du lundi au jeudi : de 10h00 à 12h00 –et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 10h00 à 12h00
IUT	Valérie ROGER-UBEDA, RAF	bureau n°1.009, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
	Patricia BONNET, secrétaire de direction	bureau n°1.010, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi 9h00 à 12h00
Institut de Psychologie	Alexandre SOMBARDIER	bureau GAI.177. lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Le mercredi de 9h00 à 12h00
	Samia YAHMI	bureau H017. Le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Annexe 4 : rattachement des usagers de 1^{ère} année de licence aux composantes de formation

PORTAIL D'INSCRIPTION	COMPOSANTE DE FORMATION
LICENCE 1 PORTAIL 01 – PSYCHOLOGIE ET SCIENCES COGNITIVES	Institut de Psychologie
LICENCE 1 PORTAIL 02 – ÉDUCATION, SOCIALISATION ET LANGAGE	ISPEF
LICENCE 1 PORTAIL 03 - ARTS	LESLA
LICENCE 1 PORTAIL 04 - TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT, HISTOIRE ET SOCIETE	Temps et territoires
LICENCE 1 PORTAIL 05 - LANGAGES ET COMMUNICATION	LESLA
LICENCE 1 PORTAIL 06 - DROIT	Droit
LICENCE 1 PORTAIL 07 - ÉCONOMIE, GESTION ET DROIT	Sciences économiques et gestion
LICENCE 1 PORTAIL 08 - HUMANITÉS	Temps et territoires
LICENCE 1 PORTAIL 09 - SCIENCES SOCIALES	ASSP
LICENCE 1 PORTAIL 10 - MÉDIAS, CULTURES ET SOCIÉTÉS	ICOM
LICENCE 1 PORTAIL 11 - LETTRES, LANGUES, SCIENCES DU LANGAGE	LESLA
LICENCE 1 PORTAIL 12 - LANGUES ANGLAIS	LANGUES
LICENCE 1 PORTAIL 13 - INSTITUTIONS ET SOCIÉTÉS	ASSP
LICENCE 1 PORTAIL 14 - MIASHS	ASSP

Annexe 4 bis : rattachement des usagers de Licence professionnelle

Mention Licence professionnelle	Composante
Activités juridiques : assistant juridique	Droit
Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations	
Activités juridiques : contentieux et recouvrement	
Métiers du BTP : travaux publics	
Métiers de la communication : chef de projet communication	ICOM
Métiers de la mode	
Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	
Activités juridiques : métiers du droit social	IETL
Assurance, banque, finance : supports opérationnels	IUT
Logistique et pilotage des flux	
Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle	
Métiers de la GRH : assistant	
Logistique et systèmes d'information	IUT
Métiers du décisionnel et de la statistique	
Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	LESLA
Techniques du son et de l'image	Sciences économiques et gestion
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	
Management des transports et de la distribution	
Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques	Temps et territoires
Métiers du tourisme et des loisirs	
Guide conférencier	
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	

Annexe 5 : rattachement des usagers de Master aux composantes de formation

Mention	Parcours	Composante
Anthropologie	Ethnologie des mondes contemporains	ASSP
	Mobilités : hommes, temps et espaces	
	Nouveaux modes de médiation	
	Anthropologie et image numériques	
	Cultural Differences and Transnational Processes (CREOLE)	
Etudes sur le genre	Etudes sur le Genre Actions Liées à l'Égalité dans la Société (EGALES)	ASSP
	Etudes sur le Genre Analyses Lectures Interdisciplinaires pour Tisser l'Égalité dans la Société (EGALITES) FI et FC	ASSP
	Sociologie de l'Égalité du Genre et des Organisations (SEGO)	ASSP
	Histoire européenne des femmes et du genre, XVIII ^e -XX ^e siècles (MATILDA)	Temps et territoires
	Genre, Littératures, Cultures	LESLA
Intervention et Développement Social	Analyse et Conception de l'Intervention Sociale (ANACIS)	ASSP
	Inégalités et Discriminations (ID)	IETL
Science politique	Sociologie Politique (MaSP) enquêtes et analyse des processus politiques	ASSP
	MaSP les métiers de la représentation : associations, groupes d'intérêt et syndicats	
	Politique internationale et analyse des transitions	
Sociologie	Socio-anthropologies Appliquées du Développement Local en cours d'emploi (SADL FI et CE)	ASSP
	Sociologie et Développement des Organisations en formation initiale (SDO FI et CE)	
	Analyse des sociétés contemporaines, ASC	
Administration publique	Compétences juridiques des collaborateurs politiques(CJCP)	Droit
	Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe (AECCTE)	
	Droit et gestion des ressources humaines dans les services publics (DGRHSP)	
Droit des affaires	Propriété intellectuelle	Droit
	Droit des transports	
	Droit des affaires comparé	
	Droit et éthique des affaires	
	Droit international des affaires, International business law (ICLy)	
Droit privé	Événements sportifs et culturels	Droit
	Droit processuel, procédures et voies d'exécution	
	Droit et pratique des contrats	
	Droits de l'enfant et des personnes vulnérables (ICLy)	
Droit public	Droit public fondamental	Droit
	Droit des contrats publics	
	Droits de l'homme	
Justice, procès et procédures	Médiation	Droit
Analyse et politique économique	Chargé(e) d'études économiques	Sciences économiques et gestion
	Economie et finance	

Mention	Parcours	Composante
Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports	Transports, réseaux, territoires (TRT)	Sciences économiques et gestion
	Transport et logistique industrielle et commerciale (TLIC)	
	Transport urbains et régionaux de personnes (TURP)	
Economie du travail et des ressources humaines	Parcours Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines (EITERH)	Sciences économiques et gestion
Economie sociale et solidaire	Economie sociale et solidaire Formation initiale (FI et FC)	Sciences économiques et gestion
Management de l'innovation	Management de l'innovation et de la propriété intellectuelle (MIPI)	Sciences économiques et gestion
	Management de carrières d'artistes (MCA)	
Management stratégique	Management des PME et ETI à l'international (MPMETI)	Sciences économiques et gestion
	Etudes et Conseil en Stratégie et Marketing (ECOSMA)	
	Etudes et recherche en management (ERM)	
Monnaie, banque, finance, assurance	Banque et finance (BF), FI et FC	sciences économiques et gestion
	Conseiller de clientèle de professionnels et gestion de patrimoine (CCProGP), alternance CFPB	
	Economie et finance (EF)	
	Evaluation et transmission d'entreprises (ETE)	
	Finance et contrôle de gestion (FCG)	
	Management des opérations de marché (MOM) (en alternance)	
Risques et environnement	Gouvernance des Risques Environnementaux (RISE)	Sciences économiques et gestion
Sciences économiques et sociales	Théories et histoire de l'économie dans la société	Sciences économiques et gestion
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Sciences économiques et sociales	Sciences économiques et gestion
	Economie gestion	
Communication des organisations	Communication sociale et management de l'information dans les organisations	ICOM
	Communication humanitaire et solidarité	
	Communication et stratégie de marque	
Direction de projets ou établissements culturels	Développement culturel et direction de projets (DCDP) pour professionnels	ICOM
	Développement de projets artistiques et culturels internationaux FI et FC	
	Management de la culture dans les Balkans	
Humanités numériques	Pratiques et méthodes en humanités numériques	ICOM
Information, communication	Médiations urbaines, savoirs et expertises : MUSE	ICOM
	Gestion éditoriale et communication internet : GECI	ICOM
	International - Études interculturelles franco-allemandes - Information-communication	

Mention	Parcours	Composante
Informatique	Statistique et informatique pour la science des données (SISE parcours national et IDSM parcours ukrainien)	ICOM
	Business intelligence & Big Data (BI&BD)	
	Organisation et Protection des Systèmes d'Information de l'Entreprise (OPSIE)	
Informatique	Conception et Intégration Multimédia (CIM) et parcours international FOAD, VCIEL - Visualisation et Conception Infographiques en Ligne	ICOM
	DMKM - Data Mining & Knowledge Management (parcours international) et Data Mining appliqué en français	
	IMAGE : programmation et développement pour les jeux vidéos (GAMAGORA)	
Journalisme	Nouvelles pratiques Journalistiques (NPJ)	ICOM
	Journalisme international numérique (JIN)	
Mode	Mode et communication	ICOM
Droit social	Droit et relations sociales dans l'entreprise	IETL
	Théorie et pratique du droit social (TPDS)	
	Droit et relations sociales dans l'entreprise (DRESE)	
	Juriste en droit social et en ingénierie sociale (Ingénierie)	
	Droit de la protection sociale (DPS)	
Ergonomie	Ergonomie	IETL
Sciences de l'éducation	Métiers de l'intervention en formation : formateurs d'adultes et formateurs de formateurs	ISPEF
	Référent handicap	
	Direction des organisations éducatives	
	Expertise et recherche en éducation	
	Promotion et Education pour la Santé	
Sciences de l'éducation	Ingénierie, Conception, Formation ICF - Campus numérique FORSE	ISPEF
	Master International de Recherche à distance MARDIF- Campus numérique FORSE	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1 ^{er} degré	Professorat des écoles	ISPEF
Langues littéraires et civilisations étrangères et régionales	Etudes anglophones	LANGUES
	Etudes hispaniques	
	Etudes arabes	
	Etudes lusophones	
	Etudes germaniques	
Langues étrangères appliquées	Commerce International et Langues Appliquées (CILA)	LANGUES
Didactique des langues	Didactique des langues étrangères et TICE	LANGUES
Traduction et Interprétation	Système d'information multilingues, ingénierie linguistique et traduction SIMIL TRA	LANGUES
	Communication internationale en science de la santé CISS	
	Traduction littéraire et édition critique	
	Linguistique appliquée et traduction	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2 ^e degré	Langues vivantes étrangères : Allemand	LANGUES
	Langues vivantes étrangères : Anglais	
	Langues vivantes étrangères : Espagnol	

Mention	Parcours	Composante
Arts de la scène et du spectacle vivant	Accompagner la création	LESLA
Cinéma et audiovisuel	Pensées du cinéma	LESLA
	Documentaire culturel : production et réalisation	
	Métiers de l'exploitation, de la médiation et de l'éducation à l'image	
Français Etrangère Langue	Diffusion du Français langue étrangère et enseignement en ligne	LESLA
	Français langue d'insertion et langue professionnelle	
Lettres	Lettres modernes : option langue française, littérature française, littérature comparée, francophonie	LESLA
	Linguistique et stylistique des textes littéraires	
	Lettres modernes à l'international : parcours international d'Etudes Françaises	
	Lettres et Entreprise : lettres appliquées à la rédaction professionnelle	
	Création Littéraire	
Musicologie	Musicologie fondamentale et appliquée (MFA)	LESLA
	Pratiques musicales, transmission et développement local (PMTDL)	
	Musiques Appliquées Aux Arts Visuels (MAAAV)	
Sciences du langage	Langues, langages et enjeux sociétaux	LESLA
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Lettres option lettres classiques et lettres modernes	LESLA
	Education musicale et chant choral	
Psychologie	Psychologie cognitive des apprentissages	Institut de psychologie
	Neuropsychologie	
Psychologie psychopathologie clinique psychanalytique	Psychologie et psychopathologie cliniques	Institut de psychologie
	Approches cliniques et modélisations des psychopathologies	
	Formation-recherche en psychologie à partir des pratiques	
	Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent (Icly)	
Psychologie de l'éducation et de la formation	Développement, éducation et handicap	Institut de psychologie
Psychologie sociale, du travail et des organisations	Psychologie du travail et des organisations	Institut de psychologie
	Psychologie sociale appliquée	
	Psychologie des activités et représentations collectives	
	Promotion et Éducation pour la Santé	
Sciences cognitives	Sciences cognitives fondamentales et appliquées	Institut de psychologie
	Interactions homme-machine	
	Neuropsychologie et neurosciences cliniques	
Archéologie, sciences pour l'archéologie	Archéologie- Sciences pour l'Archéologie	Temps et territoires
Géomatique	Géographies Numériques	Temps et territoires
gestion de l'environnement	Gestion intégrée des Ressources nAturelles et des dynamIques et eNvironnementales et paysagèrEs (GRAINE) (Lyon 2) (ENS de Lyon)	Temps et territoires
Gestion des territoires et développement local	Développement rural (DR)	Temps et territoires
Histoire, Civilisation, Patrimoine (HCP)	Culture de l'écrit et de l'image (CEI)	Temps et territoires
Histoire de l'art	Arts et cultures visuels	Temps et territoires
	Arts et mondialisation, XIXe-XXIe siècles	
	Urbanisme, architecture et techniques de construction en « Cités historiques »	

Mention	Parcours	Composante
Mondes anciens	Mondes anciens	Temps et territoires
Histoire	De la Renaissance aux révolutions (DRR)	Temps et territoires
	Construction des Sociétés contemporaines (CSC)	
	Représentations et usages contemporains du passé (RUCP)	
Mondes médiévaux	Histoire, archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Temps et territoires
	Histoire, archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, HISTARMED, parcours européen	
Sciences sociales (n'ouvre pas en 2017 à Lyon2)	Natures, pouvoirs et sociétés (n'ouvre pas en 2017 à Lyon2)	Temps et territoires
Sciences de l'eau	COnnaissance, GEstion, mise en VAleur des Espaces Aquatiques continentaux (COGEVAL)	Temps et territoires
	Ingénierie de la REstauration des MIlieux et de la Ressource en eau (IREMIR)	
Sciences des religions et sociétés	Histoire des religions	Temps et territoires
Tourisme	Développement responsable et marketing des territoires	Temps et territoires
	Patrimoines : valorisation touristique et récréative	
	Innov'action du tourisme	
Urbanisme et aménagement	Programmation, conception et conduite de projets urbains	Temps et territoires
	Politiques et stratégies urbaines et territoriales	
Ville et Environnements Urbains	Villes en tension(s) : formes, flux, risques	Temps et Territoires
	Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine (UFR ASSP)	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2e degré	Histoire et géographie	Temps et territoires

Annexe 6 rattachement des usagers CPGE aux secteurs de formation

PORTAIL D'INSCRIPTION	COMPOSANTE DE FORMATION
CPGE 1^{ère} année	
CPGE A/L	LESLA
CPGE B/L	LANGUES
CPGE ECE, ECS et ECT	SEG
CPGE 2^o année	
CPGE ANTHROPO 2A	ASSP
CPGE MIASHS 2A	
CPGE SOCIOLOGIE	
CPGE SCIENCE PO 2A	
CPGE SCIENCES SOCIALES 2A	Temps et territoires
CPGE GEO AMENGMT 2A	
CPGE HISTOIRE DE L'ART ARCHEOLOGIE 2A	
CPGE HISTOIRE 2A	LANGUES
CPGE LEA 2A	
CPGE LLCE 2A	LESLA
CPGE ARTS DU SPECTACLE 2A	
CPGE LETTRES 2A	
CPGE HUMANITÉS 2A (LETTRES CLASSIQUES)	
CPGE MUSICOLOGIE 2A	
CPGE SCIENCES DU LANGAGE 2A	SEG
CPGE ECONOMIE GESTION 2A	
CPGE AES 2A	Droit
CPGE DROIT 2A	
CPGE PSYCHO 2A	Institut de Psychologie
CPGE SCIENCES COGNITIVES 2A	
CPGE SCIENCES EDUC 2A	ISPEF
CPGE INFO COM 2A	ICOM